



Recommandation 361 (1963)¹

Action du Conseil de l'Europe dans le domaine des problèmes alimentaires mondiaux

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Tenant compte de sa [Recommandation 306 \(1962\)](#), relative à la Campagne mondiale contre la faim, et des suites qui lui ont été données, notamment devant les parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que de sa [Recommandation 322 \(1962\)](#) relative au Fonds d'utilisation des excédents en produits alimentaires de l'O.A.A. ;

Reconnaissant l'importance du Programme alimentaire mondial et de la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont la Campagne contre la faim constitue l'un des éléments de base en même temps que l'une des principales étapes ;

Notant que la Campagne a déjà suscité, dans le monde entier, un vaste mouvement de solidarité qui a provoqué toute une série d'initiatives et de réalisations ;

Estimant que le Conseil de l'Europe doit participer aussi largement que possible à cet élan, dont le sens doit être compris non comme un acte charitable, mais comme une juste réaction contre le déséquilibre qui existe entre divers groupes humains,

Recommande au Comité des Ministres :

1. de voter les crédits nécessaires pour que le Conseil de l'Europe apporte une contribution symbolique à la Campagne mondiale contre la faim ;
2. d'associer le Conseil de l'Europe à la Semaine mondiale contre la faim ;
3. d'inviter les pays membres à augmenter leur participation au Fonds d'utilisation des excédents agricoles de l'O.A.A. (Programme alimentaire mondial) ;
4. si possible, d'envoyer une délégation du Conseil de l'Europe au Congrès mondial de l'alimentation à Washington

1. Discussion par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8e séance) (voir [Doc. 1544](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8e séance).

